

de vos plus illustres Predecesseurs, qu'il lui répondoit de la soumission entiere de l'Eglise de France à accepter les décisions du Siege Apostolique, sur ce qui concerne la foi, nous l'écrivons aujourd'hui à vôtre Sainteté, en lui renouvellant avec joye, les mêmes protestations de respect & d'obéissance. La conjoncture presente des tems, nous oblige à nous acquitter de ce devoir, & nous y sommes particulièrement engagés par cette excellente & solemnelle Constitution, dressée avec tant de soin & de travail, que vôtre Sainteté vient de publier. Aussitôt qu'elle eut été présentée au Roi, Sa Majesté, suivant le mouvement de son zele, toujours vif & ardent pour la défense de la foi Catholique, donna ses ordres pour faire assembler tous les Evêques qui se trouvoient pour lors à Paris, & tous ceux qui pouvoient s'y rendre dans la suite, afin que conferant ensemble, ils prissent, avec plus d'attention, les mesures necessaires pour accepter cette Constitution, avec tout le respect qui lui est dû; l'Assemblée s'est tenuë dans cette Ville, sans aucun délai, ainsi que le demandoit l'importance de cette affaire; & elle a été composée d'un nombre très considerable de Prelats. Nous conformant aux exemples de nos Predecesseurs, & remplis du même zele qu'ils ont témoigné pour le Siege Apostolique; nous avons reçu avec la même déference & la même veneration, la dernière Bulle de vôtre Sainteté.

Nous ne serons pas moins fidelles à l'obligation que nous impose nôtre Ministère, de la faire recevoir dans le même esprit, & avec la même sincérité, par tous ceux que la Providence Divine a confié à nos soins.

Pour